



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

19 avril 1996

CMVM - 1996 - Accord administratif d'échange d'informations

1996 - Accord administratif d'échange d'informations entre la Commission des opérations de bourse (COB) et la Comissão do Mercado de Valores Mobiliários du Portugal (CMVM)

 Télécharger le contenu

Mots clés

COOPÉRATION

SUPERVISION

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02